

DÉCISION DU MAIRE
N° 2023-005

**MARCHE D'AMENAGEMENT DE PARKINGS AU PARC DE
LOISIRS**

LOT 1 : TERRASSEMENTS, VRD, MOBILIER ET SIGNALISATION

LOT 2 : ESPACES VERTS

Le MAIRE de la commune de Vourles,

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

VU la délibération N°2020-027 du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire

Considérant : La création des parkings de la zone de loisirs sur la commune de Vourles

Décide : de signer et notifier le marché aux entreprises suivantes :

- Le lot 1 (terrassement, VRD, Mobilier et signalisation) avec la société EUROVIA LYON sise la Tour de Millery CS 96939 69390 VERNAILSON,
- Le lot 2 (Espaces verts) avec la société Le Nouveau Paysage sise 108 chemin de la Fouilleuse 69800 SAINT PRIEST.

Le montant du lot 1 s'élève à 199 586.70€ht soit 239 504.04€ttc et celui du lot 2 à 49 945.80€ht soit 59 934.96€ttc

Fait à Vourles, le 8 février 2023

Catherine STARON,

